COMMUNES FORESTIÈRES
Bourgogne-Franche-Comté

FORMATION

« L'aménagement forestier en période de crise »

Office National des Forêts

TOUILLON, le 16 mai 2025

Rendez-vous

Mairie – 1 place de l'Église
21500 TOUILLON

Pour bénéficier au mieux de cette formation, veuillez-vous munir de l'AMÉNAGEMENT FORESTIER de votre forêt communale et de la CHARTE DE LA FORET COMMUNALE disponibles en mairie.

L'aménagement forestier, établi en concertation entre l'ONF et les élus de la commune, guide et garantir la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt communale. Il est généralement établi pour une durée de 20 ans.

Depuis quelques années, les situations de crise qui se multiplient en forêt (sécheresses, canicules, dépérissements, pullulation de parasites des arbres, déséquilibre forêt gibier…), peuvent remettre en cause l'application des d'actions programmées dans l'aménagement.

Dans ce contexte compliqué, les élus des communes forestières doivent poursuivre leurs décisions de gestion de leur forêt communale à court, moyen et long terme.

Objectifs pédagogiques de cette journée

- Comprendre ce qu'est l'aménagement forestier
- Dialoguer avec l'ONF sur la mise en œuvre de l'aménagement
- Mesurer les incertitudes engendrées par les crises sur la mise en œuvre de l'aménagement
- Envisager les adaptations à apporter à l'aménagement

Prérequis

Aucune connaissance technique (sylvicole ou collectivité territoriale) nécessaire.

Public

Peuvent s'inscrire à cette formation : les **élus des communes forestières** de Bourgogne-Franche-Comté, les **agents des communes et de leurs groupements**, les **membres de la commission forêt non élus bénéficiant d'un mandat du maire** et les **personnels de l'ONF**.

Règlement

Les participants doivent se conformer **au règlement intérieur** disponible sur la page formation du site internet (ici) et sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes forestières.

Formateur

Thomas NUYTEN (en cas d'indisponibilité, le formateur pourra être remplacé par un autre formateur de l'Union régionale)

Modèle : Version 8 du 10/01/24 - Pour la formation du 16/05/25 : version 1 du 17/04/2025

Le programme

9h à 12h **Accueil des participants et présentation en salle (salle de la Mairie)**
Si possible, munissez-vous de l'aménagement forestier de votre forêt communale.
Le cas échéant, prévoir de tout équipement rendu obligatoire par les mesures sanitaires en vigueur (masque, passe pour le restaurant, stylo…)

12h à 14h **Repas** pris en commun dans un restaurant du secteur

14h à 17h **Visite en forêt communale** afin de mieux illustrer les impacts des changements climatiques sur la forêt et les adaptations des forestiers.
Prévoir vêtements et chaussures adaptés

17h Clôture de la formation

Les moyens pédagogiques

Matinée théorique alternant phases d'apports de connaissance et phases participatives.

- L'élaboration et le contenu de l'aménagement forestier ;
- Les décisions annuelles des élus de communes propriétaires de forêt en application de l'aménagement forestier ;
- L'impact des situations de crises sur l'application de l'aménagement forestier ;
- Perspectives : quelles évolutions des aménagements forestiers pour demain ?

Après-midi de mise en pratique par une visite de terrain.

Les intervenants

- **Anne-Catherine LOISIER** : Présidente de l'Association des Communes forestières de Côte d'Or ou son représentant
- **Thomas NUYTEN** : Formateur de l'Union régionale des Communes forestières
  (en cas d'indisponibilité, le formateur pourra être remplacé par un autre formateur de l'Union régionale)
- **Sylvain DUCROUX** ONF - Directeur de l'Agence Bourgogne Est ou son représentant
- **Catherine FRUSCINI :** ONF - Responsable UT **des Cinq Vallées** ou son représentant

Évaluation Une fiche d'évaluation de la formation sera renseignée à l'issue de celle-ci.

Résultat de la formation Un certificat de réalisation peut être remis sur demande.

Délai d'accès

Inscription avant le 09/05/2025
Au-delà de ce délai, les demandes d'inscriptions seront étudiées au cas par cas

via notre site en cliquant ici
Ou
en retournant le coupon-réponse ci-dessous

Tarif **formation gratuite**

COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Cette formation est mise en œuvre avec l'appui financier du FEADER

Seul le repas fera l'objet d'une participation financière
- **Repas offert** pour les communes adhérentes
- **Environ 20 € / participant** pour les communes non adhérentes

Règlement par chèque à l'ordre de COFOR 21 lors de l'inscription ou par mandat administratif (facturation après la formation).

Handicap Nous contacter pour toute question concernant l'accès de la formation aux personnes en situation de handicap.

Coupon-Réponse

À nous renvoyer avant 09/05/2025
aux coordonnées figurant en pied de page.
Au-delà de ce délai, les demandes d'inscriptions seront étudiées au cas par cas

FORMATION

« L'aménagement forestier en période de crise »

TOUILLON, le 16 mai 2025

Commune de _____

Nom du (de la) participant(e) _____

- Maire
- Adjoint(e)
- Conseiller(ère) municipal(e)
- Autre (remplir le mandat ci-dessous)

Nom du (de la) participant(e) _____

- Maire
- Adjoint(e)
- Conseiller(ère) municipal(e)
- Autre (remplir le mandat ci-dessous)

Le(s) participant(es) accepte(nt) que leurs coordonnées soient transmises aux autres personnes inscrites à la formation pour faciliter l'organisation de covoiturage : ☐ oui ☐ non
Si oui, numéro de téléphone : _____
et / ou email : _____

Mandat

Si le (la) participant(e) est non élu(e), remplir le mandat suivant

Je soussigné _____

maire de la commune de _____

mandate M./Mme _____
pour participer à cette formation.

Signature du maire

Participera (ont)

- à la partie en salle ☐ oui ☐ non
- au repas ☐ oui ☐ non

Repas offert pour les communes adhérentes
Environ 20 € / participant pour les communes non adhérentes

- à la visite de terrain ☐ oui ☐ non

Union régionale des Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté
Maison de la Forêt et du Bois – 20 rue François Villon - 25041 BESANCON Cedex
03 81 41 26 44 - bourgognefranchecomte@communesforestieres.org